

Délibération n°2021D160 - Développement économique et acquisitions foncières - ZA Vallys sur la commune de Saily-sur-la-Lys – Validation du prix de vente des parcelles.

Monsieur le Vice-Président expose :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu la délibération n°2021D037 en date du 15 avril 2021, relative à l'acquisition de la friche Vallys à l'EPF,

Considérant l'avancée du projet,

Il est désormais nécessaire de se positionner sur le prix de vente des parcelles.

En effet, cette friche est éligible au fonds friches initié dans le cadre du Plan de Relance. La 2^{ème} phase de ce fonds qui s'est ouverte le 20 août 2021, se clôture le 1^{er} octobre 2021 et nous devons y inclure les prix de vente afin de déduire le déficit de la friche.

Voici l'estimation des coûts totaux :

- Acquisition à l'EPF : 843 736.06€HT
- Estimation des coûts d'aménagement (voirie, viabilisation, aménagement espaces verts...) : 1 400 000€HT

Soit un total de 2 243 736€HT pour une superficie totale de 44 210m².

Nous proposons d'établir 2 prix de vente en fonction du secteur d'activités :

- Artisans/industries : 20€/m²
- Bâtiment tertiaire : 30€/m²

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- FIXER le prix de vente des parcelles Vallys conformément aux dispositions exposées ci-dessus,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M. DUYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme DUHAYON Monique, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra.

Absents :

M. DEHAENE Michel,
M. PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.